



# Comité Directeur

## Procès-Verbal n°1

Réunion de Bureau du : **Mardi 05 juillet 2022**

Présidence : **M. William PONT**

Secrétaire Général : **M. André VITIELLO**

Présents : **Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER – MM Gérard BORGONI – Albert DI RE - - Jean PAOLINI - Jean Paul RUIZ – José VIVERO**

Excusés :

Assiste à la séance : **Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM Guy BOUCHON – Guy BOLARD (Président de la C. de Discipline) – Cyril BOUREAU (Président de la C.D.A) - Patrick FAUTRAD – Bruno GIMENEZ – Pierre HOLLECKER (membre de la C.D.A)**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### CORRESPONDANCES



 FFF :

- Adressant les documents concernant le fonctionnement et l'organisation détaillant les missions pour le FFF TOUR 2022. Cette tournée 2022 aura pour nouvel objectif de faire découvrir aux 20 000 participants attendus les nouvelles pratiques FFF : FIT FOOT – FOOT EN MARCHANT – GOLF FOOT – FUTNET – BEACH SOCCER ainsi qu'une sensibilisation au CECIFOOT.
- Les candidatures pour le « Club Lieu de Vie » sont ouvertes.
- Séminaire des Présidents de CRA et CDA. Transmis à la C.D.A.

 LIGUE :

- Copie des notifications des décisions du « FAFA Transports » à TOULON ELITE FUTSAL, SC DRAGUIGNAN et BRIGNOLES. Transmis à la C.T.D.I.S
- Informations suite à la réunion de la Commission Fédérale du FAFA Equipement/Transport du 03/06/2022. Transmis à la C.T.D.I.S
- Invitations à l'Assemblée Générale d'été et à la soirée des récompenses le 25 juin 2022. Noté

 CLUBS :

- **GARDIA CLUB** : Copie de l'appel en 3<sup>ème</sup> Instance auprès de la F.F.F d'une décision rendue en 2<sup>ème</sup> instance par la Commission d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue Méditerranée du 20.05.2022. Noté.  
>> Suite à la rentrée en centre de formation de 5 joueurs génération 2007, demande l'octroi de 5 mutés supplémentaires pour la saison 2022/2023. Noté
- **A.S ST CYR** : Invitation au 90 ans de l'A.S ST CYR – 02 juillet 2022. Noté.
- **U.S VAL D'ISSOLE** : Invitation à l'Assemblée Générale de l'U.S.V.I le vendredi 17 juin 2022
- **J.S BEAUSSETANNE** : Demande d'explication sur l'homologation d'un résultat en catégorie D3. Transmis à la Commission des Activités section « Séniors ».
- **HIBOU ACADEMIE – CUERS PIERREFEU** : Demande de création d'entente dans les catégories U15 Futsal et U6/U7 Futsal pour la saison 2022/2023. Le Comité de Direction émet un avis favorable.
- **BESSE SPORTS – STE ANASTASIE** : Demande de création d'entente dans les catégories U15, U14, U13, U12 et U11/U10 pour la saison 2022/2023. Le Comité de Direction émet un avis favorable.

 DIVERS :

- **CDOS** : La crise sanitaire a largement fait chuter les activités extra-scolaires. Noté
- **Ministère de la Justice** : Remerciement pour notre participation à l'organisation du tournoi Futnet du 13 avril 2022. Noté
- **M. Blaise SASSO** : Adressant sa démission au sein du Département Technique. Transmis au Département Technique
- Mme Alin VERLAQUE : Adressant sa candidature au sein du Département Technique. Noté.



**LISTE DES CLUBS POUVANT BÉNÉFICIER POUR LA SAISON 2022/2023 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLÉMENTAIRES DANS L'(ou LES) ÉQUIPE(S) DE LEUR CHOIX AU TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes de Ligue ou de District pour toutes les compétitions officielles, y compris, nationales. Les clubs concernés devront indiquer, IMPÉRATIVEMENT, avant le début des championnats, l'(ou) les équipes

↳ **UN MUTÉ SUPPLÉMENTAIRE :**

COGOLIN (SENIORS D1) – GRIMAUD (SENIORS D2) – LA CADIÈRE (SENIORS D2) – JS LE MOURILLON (SENIORS D3)

**Le District sera fermé à compter du Lundi 25 JUILLET 2022 jusqu'au Lundi 15 Août 2022 inclus.**

**Réouverture le **Mardi 16 Août 2022 à partir de 14h00****

**Bonnes Vacances à TOUTES et TOUS**

---

*Prochaine réunion de Bureau  
le 17 août 2022*

---

**Le Président : M. William PONT**  
**Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO**